



Faites reconnaître
vos compétences

Eligible
CPF



CQP Conducteur de travaux

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Le conducteur de travaux est une personne de terrain et ses activités varient beaucoup selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise. Il dépend directement du chef d'entreprise ou du directeur des travaux. Il est responsable de la qualité des travaux effectués, de la tenue des délais et du respect du budget. Il contrôle toutes les étapes du chantier, depuis l'étude du dossier jusqu'à la réception des travaux. Souvent en déplacement, il fait le lien entre tous les intervenants, décideurs ou exécutants. Il étudie le dossier concernant le projet de construction, les plans d'architecte, les différents cahiers des charges, les devis. Il effectue les démarches administratives et techniques d'ouverture du chantier.

Il assure la gestion financière, organise les approvisionnements.

Il intervient dans le choix des matériaux et des équipements utilisés ainsi que dans les négociations avec les sous-traitants. Il surveille l'avancement des travaux, étudie avec les ingénieurs les problèmes rencontrés et veille aussi au respect des dispositifs de sécurité. Il décide de la composition des équipes et gère les plannings de travail. Il peut participer au recrutement des personnels. Le conducteur de travaux rédige les rapports de chantier et rencontre les clients. Il travaille aussi dans des bureaux d'études techniques ou des cabinets d'architecte.



Quelles compétences ?

- Organiser le chantier à partir du dossier client ;
- Piloter l'exécution des travaux jusqu'à la réception ;
- Assurer le suivi économique du chantier ;
- Gérer les relations avec les équipes et les autres acteurs du chantier.

Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue (formation courte ou en alternance) ;
- Par la voie de la VAE.

Comment accéder au CQP ? *

Le CQP Conducteur de travaux est accessible aux personnes ayant suivi la formation de Conducteur de travaux avec l'un de nos organismes de formation habilités et justifiant de l'acquisition d'une certification professionnelle de niveau 5 dans le domaine du BTP et justifiant d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans le domaine du BTP.

* (hors vae)

Quel niveau ?

- Niveau E dans la convention collective Nationale des Etam du Bâtiment.
- Niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles inscrit à France Compétences sous le N° RNCP35426.

Pour aller plus loin



Vous souhaitez en savoir davantage ?
RDV sur le site de la FFB